

Rwanda : la fille d'Habyarimana indemnisée par la France

Benjamin Sehene

rue89, 23 août 2007

La nouvelle est tombée hier, mercredi, sur le fil ininterrompu des dépêches de l'Agence France presse : « *Le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) a décidé le 20 juillet d'accorder une indemnisation à une fille de l'ex-Président rwandais Juvenal Habyarimana, assassiné en avril 1994, a-t-on appris mercredi auprès de cet organisme. Le FGTI, qui avait été saisi le 9 juillet par Marie-Mercie Habyarimana, 28 ans et de nationalité française, indique qu'une provision de 20 000 euros a déjà été versée à l'intéressée. Le FGTI devra ensuite se prononcer d'ici quelques semaines sur le montant total qui sera accordé à la requérante. Les autres enfants de l'ancien Président, qui n'ont pas la nationalité française, n'ont pu faire cette démarche. Au total, Melle Habyarimana demande une indemnité de 75 000 euros pour son "préjudice moral". La jeune femme, qui se trouvait dans la villa présidentielle près de laquelle s'est écrasé, sous ses yeux, l'avion ramenant son père à Kigali, réclame également 200 000 euros au titre de son "préjudice matériel", ayant dû quitter "précipitamment" son pays.* »

La nouvelle est étrange, quand on y réfléchit. La question qu'il

faut se poser, c'est : pourquoi la France indemnise-t-elle Marie-Mercie ? Ça surprend. Certes, l'avion avait été offert à Habyarimana par la France, l'équipage était français, mais je ne vois pas le rapport.

A moins que la France se sente une quelconque responsabilité dans la mort d'Habyarimana, ou au moins qu'elle ait quelque chose à voir dans l'attentat. Etrange, surtout, qu'aucune des familles de l'équipage français n'ait jamais bénéficié d'une telle indemnisation du FGTI.

Mais ce n'est pas fini. La dépêche de l'AFP précise :

« *Selon l'un des avocats de la famille Habyarimana, M^e Philippe Meilhac, l'avion présidentiel, conduit par des pilotes français et qui avait été abattu le 6 avril 1994 par deux missiles sol-air, était assuré auprès de la société d'assurance rwandaise Sonarwa. Cette dernière a obtenu des fonds de son réassureur, la société anglaise Lloyd's, mais ne les a jamais reversés à la famille. Par ailleurs, les membres de la famille Habyarimana ont demandé le 30 juillet par l'intermédiaire de leurs avocats à être reçus par Nicolas Sarkozy. "Nous souhaitons que la France nous aide à faire la lumière sur cet attentat", a déclaré à l'AFP*

Jean-Luc Habyarimana, l'un des fils du Président. Le génocide rwandais avait commencé dans les heures qui suivirent l'attentat, faisant entre 800 000 et un million de morts tutsi et hutu modérés entre avril et juillet 1994. »

Cette histoire est d'autant plus étrange que Marie-Mercie n'était pas de nationalité française à l'époque des faits. L'attribution de la nationalité française crée-t-elle des droits rétroactifs ? Et en quoi l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana est-il un acte de terrorisme ? Normale-

ment, c'est un acte de guerre car le Rwanda était en guerre depuis quatre ans. A moins que ce ne soit des éléments étrangers, des Français par exemple.

Et si c'est un acte de terrorisme, toutes les victimes du génocide, pour autant qu'elles soient françaises, devraient obtenir une indemnisation puisqu'on nous dit que c'est l'attentat qui a déclenché le génocide.

Benjamin Sehene

Journaliste